

## **DEC112137DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Bruno GUIDERDONI par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111977DAJ du 29 août 2011 nommant Madame Amandine LHERITIER-CHABRAN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne au 1er septembre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est Monsieur Bruno GUIDERDONI ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche, et à Madame Béatrice MEZIERE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC111606DR07 du 21 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2011

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne par intérim

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec112172dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC081017INSU du 04 juin 2008 portant création de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers en région Centre » ;

**Vu** la décision n° DEC111431INSU du 16 août 2011 portant nomination de M. Michel TAGGER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers en région Centre » ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur par intérim de l'unité UMS n°3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à *M. Stéphane BOUQUET*, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100063dr08 du 05 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet rétroactivement à la date de nomination, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **Dec112174dr08**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC081017INSU du 04 juin 2008 portant création de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers en région Centre » ;

**Vu** la décision n° DEC111431INSU du 16 août 2011 portant nomination de M. Michel TAGGER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers en région Centre » ;

### **Décide**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Stéphane BOUQUET*, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision abroge la décision n° DEC100091dr08 du 08 mars 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

## **Article 4**

La présente décision prend effet rétroactivement à la date de nomination, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2011

Michel TAGGER

Directeur de l'UMS n°3116